

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/026/2007 – ÉFAI

13 novembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 231/07 (MDE 31/016/2007, 31 août 2007) et sa mise à jour (MDE 31/024/2007, 31 octobre 2007) - Peine de mort / Exécution imminente

YÉMEN

Adib Mohamed Ali al Maqtari (h)

L'exécution d'Adib Mohamed Ali al Maqtari, prévue pour le 7 novembre, a été reportée, à la suite des appels lancés au Président Ali Abdullah Saleh. On ignore si une nouvelle date a été fixée. Adib Mohamed Ali al Maqtari est toujours sous la menace d'une exécution.

Condamné à mort en 2003 pour meurtre, il a été débouté des appels qu'il avait formés devant la Cour d'appel de Taizz en août 2005 et la Cour suprême en 2007. En outre, le président a ratifié sa peine.

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par le recours à la peine capitale au Yémen, notamment parce que ce châtement est souvent prononcé au terme de procès qui ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité.

L'organisation reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales reconnues par la loi, mais elle est opposée de manière catégorique et en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- Félicitez-vous des informations selon lesquelles l'exécution d'Adib Mohamed Ali al Maqtari a été suspendue ;
- Priez le président de commuer la peine de mort prononcée contre cet homme, et contre toutes les personnes menacées d'une exécution imminente ;
- Dites reconnaître que les autorités ont le droit de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale, qu'il s'agisse d'Adib Mohamed Ali al Maqtari ou de tout autre condamné ;
- Priez le président d'instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement la peine capitale.

APPELS À :

Président de la République

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh

President of the Republic of Yemen

Sana'a

République du Yémen

Fax : + 967 127 4147

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Procureur général

His Excellency 'Abdullah al-Ulufi

Office of Attorney General

Sana'a

République du Yémen

Fax : + 967 137 4412

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le procureur général,

Ministre de l'Intérieur

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-'Alimi

Ministry of Interior

Sana'a

République du Yémen

Fax : + 967 1 332 511

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Droits humains

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al- Baan

Ministry for Human Rights

Sana'a, République du Yémen

Fax : + 967 1 444 838

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.